



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération culturelle

Question écrite n° 65185

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation et les aides apportées aux centres culturels et alliances françaises à l'étranger. En effet, il déplore le peu de moyens attribués (1 milliard de francs) par rapport à l'effort consenti par des pays voisins (4 milliards par exemple pour le British Council). Cet état de fait est déplorable pour au moins deux raisons : d'une part, il est important de disposer au niveau international d'interlocuteurs francophiles et francophones de haut niveau, tant sur le plan diplomatique, culturel et économique. Ici, l'action sur le long terme des centres culturels n'est plus à démontrer. D'autre part, et toujours sur le long terme, les interactions entre les domaines culturels et économiques sont beaucoup plus nombreuses qu'il n'y paraît au premier abord. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin que les centres culturels et alliances françaises à l'étranger aient les moyens nécessaires de contribuer au rayonnement de la France.

Texte de la réponse

La comparaison purement comptable avec le British Council ne saurait à elle seule situer l'importance relative de la présence française à l'étranger dans le domaine culturel. En premier lieu, le chiffre de 4 milliards de francs représente le « chiffre d'affaires cumulé » de tous les établissements britanniques dans le monde et non les seules subventions publiques, très comparables (1,2 milliard) à celles accordées par la France à ses établissements. En second lieu, les missions des British Council recouvrent une grande partie de l'action culturelle de la Grande-Bretagne. Les formes de l'intervention française sont en revanche très diverses et ne se limitent pas à l'entretien d'un réseau de centres et d'instituts ou au soutien accordé au réseau des alliances françaises. La présence culturelle française se manifeste également, sans que cette liste soit limitative, à travers un réseau d'établissements scolaires sans équivalent dans le monde, un programme intense de coopération universitaire, le soutien à une chaîne de télévision spécifique (TV 5), ainsi qu'une attention marquée aux nouvelles technologies de la communication. Le ministère des affaires étrangères considère que les moyens qu'il peut mettre à la disposition de ses établissements et des alliances françaises sont effectivement trop limités. Il s'efforce chaque année de les améliorer, dans un contexte budgétaire difficile. Pour 2002, il proposera au Parlement des mesures nouvelles dans ce domaine de l'ordre de 20 millions de francs. En outre, il a engagé un important programme de réorganisation de l'ensemble de ce réseau afin que les moyens existants soient utilisés au mieux et concentrés sur des cibles prioritaires. Cet effort, engagé depuis deux ans, se poursuit cette année : sur la base d'une consultation de toutes les parties prenantes du réseau culturel français à l'étranger sur les finalités et les moyens d'une meilleure efficacité, il va établir prochainement un texte d'orientations générales applicable dès 2002.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65185

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4616

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5436